

LYXOR BTP ENHANCED COUPON I

**rapport
annuel**

FONDS PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ - FPS DE DROIT FRANÇAIS

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	9
rapport du commissaire aux comptes.....	16
comptes annuels	20
bilan	21
actif	21
passif	22
hors-bilan.....	23
compte de résultat.....	24
annexes	25
règles & méthodes comptables	25
évolution actif net	28
compléments d'information	29
inventaire.....	36

Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (LIAM) 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Établissement placeur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

AVERTISSEMENT

Le LYXOR BTP ENHANCED COUPON I est un fonds professionnel spécialisé (un FIA français non réglementé). Il ne nécessite pas l'approbation de l'Autorité des marchés financiers et n'est pas soumis aux règlements qui s'appliquent aux fonds approuvés. Ses règles d'investissement et de gestion sont définies dans ce prospectus. Avant d'investir dans ce Fonds, vous devez comprendre comment il est géré et les risques spécifiques que sa stratégie d'investissement engendre. Vous devez surtout comprendre les conditions suivantes qui régissent l'exploitation et la gestion du Fonds : - les règles et limites d'investissement du Fonds ; - les conditions qui régissent la souscription, l'acquisition et le rachat des parts du Fonds ; - la valeur liquidative minimum en deçà de laquelle le Fonds sera dissout.

Ces conditions sont définies dans les Règles relatives au Fonds, en vertu des Articles 3, 3b et 11, tout comme les conditions selon lesquelles les Règles peuvent être modifiées.

Seuls les investisseurs qui sont des « investisseurs éligibles » comme défini ci-dessous seront autorisés à acheter des parts du Fonds.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Fonds d'Investissement Alternatif (« FIA »).

Fonds Diversifié.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Le revenu net de l'exercice comptable est égal à la somme des intérêts, arriérés, dividendes, primes, bonus, honoraires des administrateurs et tous les autres produits relatifs aux titres du portefeuille du Fonds, plus tous les intérêts de la trésorerie disponible, après la déduction des frais de gestion et coûts d'emprunts.

Un fonds d'investissement alternatif peut distribuer les montants suivants :

1. Le revenu net de l'exercice comptable, plus les bénéfices non distribués et plus ou moins les accumulations du revenu net de l'exercice comptable ;
2. Les plus-values réalisées, déduction faite des dépenses, moins les pertes de capital réalisées, déduction faite des frais, reconnues pour l'exercice comptable, plus les plus-values nettes similaires réalisées sur les exercices comptables précédents qui n'ont pas été distribuées ou cumulées, moins ou plus le solde des accumulations des plus-values.

La Société de Gestion se réserve le droit de distribuer une ou plusieurs fois par an l'intégralité ou une partie du revenu et des plus-values perçus ou réalisés par le Fonds.

Le réinvestissement du revenu est pris en compte en utilisant la méthode des coupons encaissés.

La distribution sera effectuée pour l'intégralité ou une partie des montants distribuables, provenant du revenu (coupons, dividendes ou tous les autres produits), et/ou des plus-values nettes réalisé(e)s sur les exercices comptables précédents, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. La part des plus-values nettes réalisées qui n'a pas été distribuée pour un exercice comptable donné peut soit être soit réinvestie, soit reportée sur les exercices comptables suivants.

Objectif de gestion

L'Objectif d'Investissement du Fonds est de rembourser à la Date d'Échéance cible (le 15 novembre 2029) le capital initialement investi tout en payant un revenu fixe sur les quatre premières années, puis un revenu flottant (indexé au taux CMS 10 ans) pour la durée restante du Fonds.

Afin d'atteindre ledit objectif, le Fonds aura recours à un instrument dérivé et prendra une exposition à effet de levier sur une seule émission d'obligations d'état italienne (le « BTP »). Le Fonds ne sera par conséquent pas seulement intégralement exposé au risque de crédit lié à République italienne, mais la caractéristique de l'effet de levier amplifiera également les fluctuations de l'évaluation du Fonds.

Il ne peut aucunement être garanti que le Fonds atteindra son objectif d'investissement.

Les investisseurs potentiels devraient noter qu'il n'y a aucune garantie qu'ils récupéreront le capital qu'ils investiraient dans le Fonds.

Indicateur de référence

Étant donné la stratégie d'investissement du Fonds, il n'existe aucun indice de référence pertinent. Les investisseurs peuvent cependant comparer le rendement du Fonds à EONIA.

EONIA (Euro OverNight Index Average) est le taux de référence pour les dépôts à vue sur le marché interbancaire dans la zone euro. Le taux EONIA est calculé par la Banque Centrale Européenne en utilisant les données fournies par un panel de banques.

Stratégie d'investissement**1. Stratégie employée**

La Stratégie d'Investissement consiste à acheter la BTPi définie ci-dessous, pour un montant nominal par part s'élevant à 130 % de la VLI (le « Montant nominal de la BTPi »), et à avoir recours à un instrument financier dérivé tel que décrit ci-après (le « Dérivé de gré à gré »).

Par le biais du Dérivé de gré à gré, le Fonds :

- (i) Paiera les coupons fixes de la BTPi ainsi que le montant du rachat final de la BTPi, en fonction du Montant nominal de la BTPi, puisque lesdits paiements sont spécifiés en vertu des conditions initiales établies dans la documentation de la BTPi au moment de l'achat ;
- (ii) Percevra les Montants Fixes et Flottants (tels que décrits ci-dessous) au cours de la vie du Fonds et 100 % de la VLI à échéance ;
- (iii) Percevra un flux de trésorerie supplémentaire permettant au Fonds d'acheter la BTPi pour le Montant nominal de la BTPi. BTPi signifie l'obligation émise par la République italienne avec le Code ISIN : IT0005004426 et la date d'échéance du 15/09/2024.

L'objectif de la Société de Gestion est que le Fonds s'efforce de distribuer tous les Montants Fixes et Flottants perçus en vertu du Dérivé de gré à gré, déduction faite de tout(e) retenue d'impôt ou autre impôt et des frais de Gestion supportés par le Fonds.

Sinon, la Société de Gestion peut réaliser la même stratégie d'investissement en utilisant de titres comprenant des dérivés intégrés.

Description du Montant Fixe

Un Montant Fixe sera perçu par le Fonds en vertu du Dérivé de gré à gré lors des quatre premières Dates d'Évaluation du Revenu à partir de la Date de Création du Fonds jusqu'au 15/03/2016 (inclus) et sera égal au produit (i) de la VLI et (ii) du Taux Fixe.

Le Taux Fixe est de 2 %.

Description du Montant Flottant

Un Montant Flottant sera perçu par le Fonds en vertu du Dérivé de gré à gré à chaque Date d'Évaluation du Revenu entre le 15/03/2016 (exclu) et le 15/09/2024 (inclus), et sera égal au produit (i) de la VLI et (ii) du Taux Flottant et (iii) d'1/2.

Le Taux Flottant désigne le taux Euribor à 6 Mois (Code Bloomberg EUR006M) déterminé 2 Jours de bourse avant la toute dernière Date d'Évaluation du Revenu avec un taux plancher de 2 % et un taux plafond de 4 %.

La Date d'Évaluation du Revenu désigne chaque 15 mars et 15 septembre pour la période comprise entre le 15/09/2014 (inclus) et le 15/09/2024 (inclus).

Le Fonds peut conserver de la liquidité à titre accessoire qui sera investie dans des instruments du marché monétaire ou des dépôts auprès de la Société Générale.

Le Fonds peut effectuer des achats et/ou ventes temporaires de titres représentant jusqu'à 100 % des actifs du Fonds avec la contrepartie du Dérivé de gré à gré.

Dans le cas d'un Évènement impactant l'Obligation, la Société de Gestion liquidera les actifs du Fonds, y compris le Dérivé de gré à gré, et le Fonds sera dissout. Ladite dissolution pourrait également être effectuée par le biais d'une livraison physique. La Valeur Liquidative du Fonds dépendra du produit net desdites liquidations. La Valeur Liquidative du Fonds peut être égale à zéro. Un Évènement impactant l'Obligation désigne tout évènement qui impliquerait que le Fonds, en tant que détenteur d'une obligation, ne perçoit pas un paiement comme défini à l'origine et prévu dans la documentation de la BTPi au moment de l'achat de la BTPi détenue par le Fonds.

2. Actifs au bilan (excluant les dérivés intégrés)

Le Fonds sera investi dans les actifs suivants :

- Des obligations ou bons y compris, notamment, la BTPi émise par la République italienne avec l'ISIN IT0005004426 pour jusqu'à 100 % des actifs au bilan du Fonds ;
- Tous les types d'instruments du marché monétaire y compris les organismes de placement collectif, investissant dans des instruments du marché monétaire pour 10 % maximum des actifs au bilan du Fonds.

3. Actifs hors bilan (dérivés)

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds peut utiliser tous les types d'instruments dérivés de gré à gré cotés ou non cotés, y compris, notamment, les swaps de taux non financés et/ou crédits à des fins de couverture ou d'exposition (les « Dérivés de gré à gré »).

Ces Dérivés de gré à gré peuvent être négociés avec la Société Générale sans mise en concurrence préalable de deux contreparties ou plus. La Société de Gestion ne s'engagera donc pas à une procédure d'appel d'offres officielle, identifiable et vérifiable pour les contreparties. Le Fonds s'efforcera de maintenir le niveau de risque de contrepartie associé aux transactions concernant des instruments financiers proche de zéro pourcent de la VL du Fonds.

La contrepartie des dérivés susmentionnés (ci-après la « Contrepartie ») n'aura aucune compétence concernant la composition du portefeuille de placements du Fonds ni concernant les actifs sous-jacents des dérivés.

Le Fonds conclura des conventions de garantie avec la Contrepartie grâce auxquelles la valeur du marché du Dérivé de gré à gré (en faveur de la Contrepartie ou du Fonds) est garantie par le transfert du montant correspondant de la BTPi ou des obligations (y compris les bons, titres de créance avec certificat et autres titres de créance) émise(s) ou garantie(s) par (i) la République italienne ou (ii) par tout état membre de la zone euro dont la notation de la dette à long terme est au moins égale ou supérieure au minimum entre (x) AA (S&P) ou Aa2 (Moody's) et (y) la notation de la République italienne. La BTPi achetée par le Fonds, sauf pour ce qui est de ces montants affectés en vertu de la convention de garantie, ne sera pas soumise à quelque nantissement ou sûreté que ce soit en faveur d'une tierce partie autre que la Contrepartie.

Cependant, le nantissement affecté par le Fonds lié aux conventions de garantie peut être réutilisé par la Contrepartie.

4. Titres comprenant des dérivés intégrés

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans un ou plusieurs titre(s) avec des dérivés intégrés.

5. Dépôts bancaires

Pour optimiser sa gestion de trésorerie, le Fonds peut déposer jusqu'à 100 % de ses actifs nets auprès d'établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire.

6. Emprunts d'espèces

Le Fonds peut emprunter pour 10 % maximum de ses actifs nets.

7. Achats et ventes temporaires de titres

La Société de Gestion peut effectuer des achats et/ou ventes temporaires de titres représentant jusqu'à 100 % des actifs du Fonds tels que :

- Les pensions livrées ;
- Les conventions des prêts de titres.

En concluant ce genre d'accords, le Fonds peut recevoir des titres en garantie. Ledit nantissement sera composé d'obligations (y compris les bons, titres de créance avec certificat et autres titres de créance) émises ou garanties par (i) la République italienne ou (ii) par tout état membre de la zone euro dont la notation de la dette à long terme est au moins égale ou supérieure au minimum entre (x) AA (S&P) ou Aa2 (Moody's) et (y) la notation de la République italienne.

8. Effet de levier

L'effet de levier est déterminé par la DGFIA comme étant toute méthode avec laquelle le GFIA augmente l'exposition d'un fonds que ce soit en empruntant des espèces ou titres, grâce à des opérations sur dérivés (telles que les contrats de swap sur rendement total), un effet de levier intégré dans des positions sur des dérivés ou par tout autre moyen. L'effet de levier crée des risques pour le Fonds.

L'effet de levier d'un FIA sera calculé en tant que ratio entre l'exposition d'un FIA et sa valeur liquidative. La DGFIA prescrit deux méthodes requises pour calculer l'exposition d'un FIA : la méthode brute et la méthode relative à l'engagement (toutes deux présentées en détail dans le Niveau 2 de la DGFIA).

L'effet de levier sera fréquemment contrôlé et n'excédera pas un seuil spécifique en vertu de chaque méthodologie, comme décrit plus en détail ci-dessous.

Le niveau de l'effet de levier du Fonds est limité comme suit :

- L'exposition brute (calculée conformément à la méthode brute définie par la DGFIA) ne peut pas excéder 500 % de la valeur liquidative du Fonds, et ;

- L'exposition nette (calculée conformément à la méthode relative à l'engagement définie par la DGFIA) ne peut pas excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

La méthode brute et la méthode relative à l'engagement sont définies en détail dans la DGFIA.

9. Gestion des risques

La Société de Gestion est tenue d'utiliser une procédure de gestion des risques afin de surveiller, mesurer et gérer en permanence les risques associés à ses investissements dans chaque fonds et leur contribution au profil de risque global du fonds concerné conformément aux réglementations et lois applicables ainsi qu'aux bonnes pratiques du marché.

Gestion des Liquidités

Pour ce qui est de la gestion des liquidités, le GFIA :

- Utilisera pour chaque Fonds un système de gestion des liquidités approprié et adoptera des procédures qui permettent de surveiller le risque de liquidité du Fonds et de s'assurer que le profil de liquidité des investissements du Fonds sont conformes à leurs obligations sous-jacentes ;
- Effectuera régulièrement des simulations de crises, aux conditions de liquidités normales et exceptionnelles, qui permettent d'évaluer et de surveiller le risque de liquidité du Fonds ;
- S'assurera, pour chaque Fonds, que la stratégie d'investissement, le profil de liquidité et la politique de rachat sont tous cohérents.

Profil de risque

Avertissement concernant les risques spécifiques auxquels ce Fonds est exposé

Un investissement dans le Fonds inclut un haut degré de risque. Un investissement dans le Fonds et les investissements du Fonds dans des instruments financiers comporte un nombre important de risques supplémentaires. Il ne peut être garanti que le Fonds parviendra à réaliser son objectif d'investissement ou qu'il pourra rembourser le capital de l'investisseur et les rendements sur les investissements peuvent varier considérablement chaque semaine, mois, trimestre ou année.

Les informations suivantes ne prétendent pas être une description exhaustive de tous les risques potentiels auxquels un investissement dans le Fonds peut être exposé.

Risque lié au Capital

Le Fonds n'offre aucune garantie ou protection relative au capital et l'intégralité du capital initialement investi peut par conséquent ne pas être remboursée.

Risque de Marché

La valeur des investissements du Fonds peut augmenter ou diminuer en raison du changement relatif aux conditions économiques, politiques ou du marché, ou en raison de la situation individuelle d'un émetteur.

Risque de Taux d'Intérêt

Les investissements dans des obligations et autres titres à revenu fixe effectués par le Fonds peuvent perdre de leur valeur si les taux d'intérêt changent. En général, les prix des titres de créance augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent et baissent lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les obligations à plus long terme sont généralement plus sensibles aux changements des taux d'intérêt.

Risque de Crédit

Les investissements dans des obligations et autres titres à revenu fixe effectués par le Fonds, y compris la BTPi émise par la République italienne, sont soumis au risque que certains émetteurs puissent ne pas effectuer les paiements relatifs auxdits titres. De plus, un émetteur peut subir des changements défavorables concernant sa situation financière qui pourraient diminuer la qualité du crédit ou d'un titre, entraînant une volatilité plus importante au niveau du prix du titre et de la valeur du Fonds. Une modification de la notation de la qualité d'une obligation ou d'un autre titre peut également affecter la liquidité du titre et le rendre plus difficile à vendre. Un Fonds qui investit dans des titres de créance de qualité inférieure est plus sensible à ces problèmes et sa valeur peut être plus volatile.

Risque lié à l'Effet de Levier

L'utilisation de l'effet de levier amplifie les changements au niveau de la valeur des instruments financiers sous-jacents du Fonds et, par conséquent, amplifie à la fois les augmentations et les baisses de la valeur du Fonds. L'utilisation d'un haut degré d'effet de levier signifie qu'une baisse relativement modeste de la valeur d'un ou plus des instruments sous-jacents peut entraîner une perte de capital importante pour le Fonds. De même, une baisse importante de la valeur d'un ou plusieurs des instruments financiers sous-jacents peut entraîner une perte de capital très importante pour le Fonds.

Risque de Contrepartie

La trésorerie détenue par une contrepartie en vertu d'un accord peut ne pas être traitée en tant que l'argent d'un client faisant l'objet de la protection conférée par les réglementations locales sur l'argent des clients et, par conséquent, peut ne pas être distincte ; elle peut être utilisée par la contrepartie dans le cadre de ses opérations d'investissement et le Fonds peut ainsi être considéré comme

créancier chirographaire pour ce qui est de cette dernière. Le Fonds sera soumis au risque de l'incapacité de ses contreparties (y compris la Société Générale) de s'acquitter de n'importe laquelle de ses obligations. Lesdites contreparties peuvent comprendre les courtiers (qui peuvent détenir la trésorerie ou d'autres actifs du Fonds représentant la marge et prime), émetteurs de certificats de dépôt, d'obligations et de bons (y compris les dérivés intégrés) et les contreparties pour les dérivés de gré à gré. En cas de défaillance concernant toute contrepartie du Fonds, alors le Fonds peut disposer ou peut ne pas disposer de recours contractuels en vertu de l'accord avec la contrepartie concernée. De plus, dans la mesure où des recours contractuels sont possibles, ils peuvent être soumis à des lois sur la faillite et l'insolvabilité qui pourraient affecter les droits du Fonds en qualité de créancier. N'importe laquelle de ces situations peut avoir des conséquences négatives pour la valeur des investissements du Fonds.

Risque de Concentration

Le Fonds utilisera une exposition avec effet de levier sur la BTPi. Le Fonds sera par conséquent non seulement totalement exposé au risque de crédit lié à la République italienne, mais la caractéristique de l'effet de levier amplifiera également les changements d'évaluation du Fonds.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Pour atteindre son objectif d'investissement et reproduire les rendements de son indice de référence, le Fonds peut utiliser des contrats d'échange et d'autres dérivés de gré à gré. Ces dérivés impliquent divers risques, tels que le risque de contrepartie, la perturbation de la couverture, la perturbation de l'indice, le risque lié à l'imposition, le risque réglementaire, le risque opérationnel et le risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un instrument dérivé et entraîner la modification ou même la résiliation anticipée de l'opération sur le dérivé, ce qui peut réduire la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux Opérations sur Dérivés de gré à gré

Les instruments négociés sur les marchés de gré à gré peuvent être échangés en quantités moins importantes et leurs prix peuvent être plus volatiles que les titres négociés principalement sur les marchés boursiers. Lesdits instruments peuvent être moins liquides que les titres échangés à plus grande échelle. De plus, les prix desdits instruments peuvent inclure une marge bénéficiaire de courtage non divulguée qu'un Fonds peut payer comme faisant partie du prix d'achat.

Risque d'illiquidité

Dans certaines circonstances, les investissements peuvent être relativement non liquides rendant leur acquisition ou cession difficile aux prix cotés sur les diverses bourses. Par conséquent, le Fonds peut subir des fluctuations négatives des prix lors de la liquidation de ses investissements. Le règlement des transactions peut faire l'objet de retard et d'incertitudes administratives.

Risque de Contrepartie relatif au Groupe Société Générale

Les actifs du Fonds seront ou peuvent être détenus par et/ou exposés à et/ou disponibles uniquement pour la Société Générale et/ou d'autres membres du Groupe Société Générale, y compris, notamment, en qualité de conservateurs des actifs, sous-conservateurs, contreparties, dépositaires d'espèces, courtiers principaux ou autres. Par conséquent, les actifs du Fonds sont exposés à la capacité d'emprunt ou la solvabilité du Groupe Société Générale.

Réalisation de l'Objectif d'Investissement du Fonds

Il n'y a aucune garantie que le Fonds atteindra son Objectif d'Investissement. Il ne peut être garanti que la Société de Gestion sera en mesure de distribuer les actifs du Fonds d'une manière qui soit rentable pour le Fonds. De plus, il n'y a aucune garantie que la stratégie d'investissement mise au point par la Société de Gestion puisse mener à des résultats positifs concernant la valeur des parts du Fonds. Le Fonds pourrait subir des pertes à un moment où, parallèlement, certains marchés financiers connaissent une augmentation de la valeur.

Risque Opérationnel

Une défaillance opérationnelle au sein de la Société de Gestion ou de l'un de ses représentants peut retarder la souscription, la conversion ou le rachat de parts ou perturber d'une autre manière les services aux investisseurs.

Sauf mention contraire dans un contrat conclu avec les détenteurs de Parts, le droit applicable et les tribunaux compétents seront ceux de la juridiction de la Cour d'Appel de Paris.¹

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Les souscriptions au Fonds doivent être conformes à l'Article 423-27 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (dans sa version ponctuellement modifiée).

À partir de la date de ce Prospectus, la souscription et l'acquisition de parts du Fonds sont réservées exclusivement aux :

1. Investisseurs indiqués dans l'article L. 214-155 du Code monétaire et financier ;
2. Investisseurs dont la souscription initiale est au moins égale à 100 000 euros ;
3. Investisseurs, personnes physiques ou morales dont la souscription initiale est au moins égale à 30 000 euros et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :
 - a) Ils fournissent une assistance pour ce qui est des questions techniques ou financières à des sociétés non cotées concernées par les fins du Fonds pour leur création ou développement ;

- b) Ils fournissent une assistance à la société de gestion du fonds professionnel spécialisé de manière à trouver des investisseurs potentiels ou contribuer aux objectifs qu'il tente d'atteindre en lien avec la recherche, sélection, surveillance, cession des investissements ;
- c) Ils ont acquis une connaissance du domaine du capital-investissement en qualité de fournisseur direct de capital pour des sociétés non cotées ou en qualité de souscripteur soit (i) à un FCPR français ne faisant pas l'objet de publicité et sollicitation, (ii) à un fonds d'actions professionnel, (iii) à un fonds professionnel spécialisé, soit (iv) à une société de capital-risque non cotée.
4. Tous les autres investisseurs lorsque la souscription ou l'acquisition est effectuée en leur nom et pour leur compte par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un service d'investissement de gestion de portefeuille, en vertu de la section I de l'article L.533-13 du Code monétaire et financier et de l'article 314-60 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Le montant minimal de la souscription initiale au Fonds est de 500 000 EUR ou un nombre de parts correspondant à un montant équivalent.

Ce Fonds est destiné en général aux investisseurs qui ont assez d'expérience pour pouvoir évaluer les risques de leurs investissements.

Indications sur le régime fiscal

Les investisseurs doivent noter que les informations suivantes sont juste un résumé général du régime fiscal applicable en vertu du droit français en vigueur, pour l'investissement dans un Fonds Professionnel Spécialisé (« fonds FPS »). Il est par conséquent conseillé aux investisseurs de contacter leur conseiller fiscal habituel afin d'examiner leur situation spécifique.

1. Imposition du Fonds

En France, le statut de copropriété des fonds FPS signifie qu'ils ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés et, par conséquent, bénéficient fondamentalement d'une certaine transparence fiscale. Ainsi, le Fonds n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu qu'il génère ou perçoit pour ses services de gestion. En dehors de la France (dans les pays dans lesquels le Fonds investit), toutes les plus-values sur la vente de titres étrangers et tous les revenus de source étrangère que le Fonds perçoit pour ses services de gestion peuvent être imposables et, dans ce cas, sont généralement retenus à la source. L'imposition en dehors de la France peut dans certains cas être réduite ou supprimée en vertu d'une convention fiscale.

2. Imposition des détenteurs de parts du Fonds

Détenteurs de parts résidant en France

Les plus-values ou pertes en capital réalisées par le Fonds, le revenu qu'il distribue et les plus-values ou pertes en capital réalisées par le détenteur de parts sont soumis au droit fiscal applicable. Il est conseillé aux investisseurs de contacter leur conseiller fiscal habituel afin d'examiner leur situation spécifique.

Détenteurs de parts résidant en dehors de la France

Sans préjudice de toute convention fiscale applicable, le revenu distribué par le Fonds peut être soumis à un prélèvement ou une retenue à la source en France. En vertu de l'article 244 bis C du code fiscal français, toutes les plus-values sur le rachat ou la cession de parts du Fonds ne sont pas imposables en France. Les détenteurs de parts résidant en dehors de la France sont soumis au droit fiscal de leur pays de résidence.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (LIAM). Le prospectus complet de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT (LIAM), 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date d'agrément par l'AMF : 29 juillet 2014.
- Date de création du Fonds : 31 juillet 2014.

rapport d'activité

Au cours de cet exercice, le FCP a subi une importante restructuration qui a consisté à de-risquer le portefeuille pour ne conserver qu'une exposition au marché actions européennes.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP est investi dans un BTP 3.75% (ISIN Code : IT0005001547) avec une maturité 01/09/2024 plus un Swap. Ce Swap est traité face à Société Générale avec collatéral.

Au 31/08/2020, le fonds détient à son actif :

- Un BTP 3.75% (ISIN Code: IT0005001547) à hauteur de 95.12% de la NAV ;
- Un Swap qui reçoit la performance d'un indice composé de :
 - La performance du fonds Lyxor Planet (ISIN Code : FR0010752592) pour 50% ;
 - La performance d'un panier d'indices de stratégie de type Alternative Risk Premia pour 50%.

Le fonds a pour objectif de distribuer aux porteurs un dividende lorsque la situation comptable le permet.

Au 31/08/2020, l'exposition :

- Au BTP était de 95.12% de la NAV en marked-to-market.
- Au Swap était de 83.84% de la NAV en notionnel.

Du 30/08/2019 au 31/08/2020 le fonds réalise une performance de +2.76%.

Depuis la fin de l'année 2019, nous avons vu le développement de l'épidémie de coronavirus covid-19 dont l'épicentre était en Chine et atteignant désormais les autres continents. À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer de manière définitive l'impact de ce nouveau risque sur les sociétés de notre portefeuille, mais l'impact sur l'économie mondiale suscite une inquiétude croissante. Il y a eu une correction importante sur les marchés financiers au cours des dernières semaines. La société de gestion continue de surveiller les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et surveiller l'impact économique, le cas échéant, sur les entreprises de notre portefeuille.

Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement *(non auditée par le commissaire aux comptes)*

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global de l'Opc

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'opc : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Global Risk Management (informations non auditées)

1) Gestion de la liquidité

Le dispositif d'encadrement du risque de liquidité construit par Lyxor a pour objectif de vérifier l'alignement de la politique de gestion avec la liquidité offerte aux investisseurs.

Le risque de liquidité découle de la capacité pour la société de gestion à pouvoir liquider les positions d'un portefeuille à un coût limité et dans un horizon suffisamment court, en respectant les exigences d'émission et de rachat de la part des investisseurs, et dans le respect de l'équité des porteurs.

Lyxor suit et analyse le profil de liquidité des actifs des fonds à travers une approche « bucket de liquidité ». Cette approche consiste à répartir les investissements effectués à l'actif d'un fonds dans des classes de durée qui correspondent à leur horizon de liquidation dans des conditions normales de marché.

Au 30 juin 2020, dernière valeur calculée connue, la répartition par horizon de liquidation, en pourcentage de la valeur liquidative,

étaient les suivantes.

	1 jour ou moins	2-7 jours	8-30 jours	31-90 jours	91-180 jours	181-365 jours	>365 jours
LYXOR BTP ENHANCED COUPON I	100%	-	-	-	-	-	-

2) Stress Test de Marché

Les fonds AIF sont suivis en stress test de marché. Il s'agit d'une simulation d'un test de résistance à des conditions de marché extrêmes afin de mesurer la perte hypothétique engendrée.

Lyxor définit, en fonction du profil de risques du fonds et de sa stratégie, l'ensemble des scénarii de stress de marché auxquels le fonds est sensible.

Au 30 juin 2020, dernière valeur calculée connue, la mesure de l'impact des scénarii de stress de marché adverse était, en pourcentage de la valeur liquidative, de :

	Adverse Stress test Marché
LYXOR BTP ENHANCED COUPON I	-9,64%

A titre d'exemple, au 30/06/2020, le fonds « LYXOR BTP ENHANCED COUPON I » avait un niveau de perte hypothétique de 9.64% de sa valeur liquidative sous les conditions de marché extrêmes qui lui ont été appliquées.

3) Levier

L'effet de levier constitue, selon la directive AIFM, toute méthode par laquelle la société de gestion augmente l'exposition du fonds, soit à travers l'emprunt de cash ou de titres, soit par un levier incorporé dans des contrats financiers, ou par tout autre moyen.

Le levier est le ratio entre l'exposition du fonds et la valeur de son actif net. L'exposition du fonds est calculée par la société de gestion selon deux méthodes cumulatives : la méthode brute et la méthode par l'engagement (ou nette).

La méthode brute donne l'exposition globale du fonds, tandis que la méthode par l'engagement prend en compte les techniques de couvertures utilisées par le fonds.

Au 30 juin 2020, les valeurs de levier mesurées ainsi que les valeurs maximales de levier autorisées étaient de:

	Exposition Nette	Exposition Nette Maximum	Exposition Brute	Exposition Brute Maximum
LYXOR BTP ENHANCED COUPON I	90,73%	300,00%	185,56%	500,00%

Des limites statutaires, contractuelles et internes s'appliquent spécifiquement à chaque fonds. Il n'y a pas de suivi de risque en VaR mais un suivi de risque en liquidité, stress test et levier.

L'équipe de Risk s'assure du respect des limites qui s'imposent à tous les fonds; chaque dépassement fait l'objet d'une notification au gérant et de la mise en place d'un « cure plan » pour que le fonds revienne en dessous de ses limites. En cas de dépassements prolongés une procédure d'escalade au contrôle interne est déclenchée; les relevés d'incidents sont produits et diffusés au cas par cas. Et le contrôle interne assure son contrôle de second niveau.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants:

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Le fonds est un fonds structuré dans lequel la société de gestion cherche à atteindre ses objectifs de placement principalement par l'investissement ou l'utilisation d'instruments financiers dérivés (par exemple, swap, pension, titres de créance (EMTN)).

Lyxor a implémenté un engagement actionnaire. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com. Le périmètre de vote défini par Lyxor pour cette année d'exercice n'inclut pas ce fonds.

L'ensemble des actions générales menées par la société de gestion relatives aux critères ESG est présenté dans la politique d'investisseur responsable disponible sur le site Lyxor.com.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

LYXOR étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En raison de la politique d'investissement de ce fonds, Lyxor ne publiera pas de métrique au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique.

Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 (« Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (« Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

Ventilation des rémunérations fixes et variables pour l'exercice

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération fixe (EUR)	Rémunération variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	144	100,18	8 120 026	5 252 678	144

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	27	22,32	4 272 167
Dont les gérants	20	16,94	2 183 217
Dont les autres personnes identifiées	7	5,38	2 088 950

(*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site : www.lyxor.com

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres ⁽¹⁾	Emprunts de titres ⁽²⁾	Mises en pension ⁽³⁾	Prises en pension ⁽⁴⁾	TRS ⁽⁵⁾
Valeur absolue	-	-	-	-	27 000 000,00
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	83,84

- ⁽¹⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prêts de titres correspond à la valeur de marché des titres prêtés en date de clôture comptable.
- ⁽²⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations d'emprunts de titres correspond à la valeur de marché des garanties (espèces ou titres) livrées par le fonds dans le cadre de l'emprunt de titres en date de clôture comptable.
- ⁽³⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de mise en pension correspond à la valeur de marché des titres mis en pension en date de clôture comptable.
- ⁽⁴⁾ Le montant des actifs engagés dans les opérations de prise en pension correspond à la valeur de marché des titres pris en pension en date de clôture comptable.
- ⁽⁵⁾ Le montant des actifs engagés dans les TRS correspond (i) pour les TRS pour lesquels la société de gestion s'est engagée à livrer un panier de titres à la contrepartie du TRS, à la valeur de marché du panier de titres engagés dans les TRS, augmentée de la valeur de marché du TRS en date de clôture comptable et/ou (ii) pour les TRS pour lesquels la société de gestion ne livre pas de panier de titres, à la valeur du nominal du TRS en date de clôture comptable.

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	SOCIETE GENERALE
	Montant	-	-	-	27 000 000,00

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Cash	-	-	-	-	-
Titre	-	-	-	-	-

LIAM veille à assurer une bonne diversification des titres reçus en garantie et veille également à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	27 000 000,00
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	27 000 000,00

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	27 000 000,00

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

Ce fonds n'est pas collatérisé.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Part des garanties détenues sur des comptes séparés ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	83,84%
--	--------

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

L'OPC a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré.

Les revenus et les coûts liés aux contrats d'échange sur rendement global sont inclus dans l'évaluation de ces contrats.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2020**

LYXOR BTP ENHANCED COUPON I
FONDS PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy
92800 PUTEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds professionnel spécialisé LYXOR BTP ENHANCED COUPON I relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds professionnel spécialisé à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31/08/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



LYXOR BTP ENHANCED COUPON I

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

1. Contrats financiers de gré à gré :

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**LYXOR BTP ENHANCED COUPON I****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**LYXOR BTP ENHANCED COUPON I**

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Benjamin Moïse

comptes annuels

BILANactif

	31.08.2020	30.08.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	30 631 866,96	37 371 922,41
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	30 631 866,96	37 371 922,41
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	506 250,00	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	506 250,00	-
Comptes financiers	1 297 946,61	484 357,80
Liquidités	1 297 946,61	484 357,80
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	32 436 063,57	37 856 280,21

BILAN passif

	31.08.2020	30.08.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	36 799 469,57	42 244 691,85
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 694 004,66	-15 645 031,04
• Résultat de l'exercice	4 098 432,86	4 740 815,99
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	32 203 897,77	31 340 476,80
Instruments financiers	167 400,00	6 478 643,22
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	167 400,00	6 478 643,22
Dettes	64 765,80	37 160,19
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	64 765,80	37 160,19
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	32 436 063,57	37 856 280,21

HORS-bilan

31.08.2020

30.08.2019

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	27 000 000,00	11 835 300,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.08.2020	30.08.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	315,34
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 715 625,00	2 330 269,58
• Produits sur titres de créances	2 507 224,48	2 525 651,10
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 222 849,48	4 856 236,02
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-12 936,74	-4 518,81
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-12 936,74	-4 518,81
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 209 912,74	4 851 717,21
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-111 479,88	-110 901,22
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	4 098 432,86	4 740 815,99
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	4 098 432,86	4 740 815,99

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation

Les actifs du Fonds sont évalués conformément aux lois et réglementations applicables et, en particulier, aux règles du Règlement n° 2003-02 du CRC du 2 octobre 2003 sur le plan comptable pour les fonds communs français (1ère partie).

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture enregistré le jour précédent le calcul de la Valeur Liquidative. Si ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture utilisé est celui qui est enregistré sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Cependant, en l'absence de négociation importante sur un marché réglementé, les instruments financiers suivants sont évalués en utilisant les méthodes suivantes :

- Les Titres de créance négociables (« TCN ») avec une échéance résiduelle lors de l'acquisition de trois mois ou moins sont évalués en imputant la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de rachat de manière linéaire sur l'échéance résiduelle. Cependant, la Société de Gestion se réserve le droit d'évaluer ces titres à leur valeur actuelle si elle estime qu'ils sont particulièrement exposés aux risques de marché (taux d'intérêt, etc.). Le taux utilisé est celui auquel des titres équivalents sont émis et une marge est imputée pour prendre en compte le risque associé à l'émetteur ;
- Les TCN avec une échéance résiduelle de plus de trois mois lors de l'acquisition, mais de trois mois ou moins à la date du calcul de la Valeur Liquidative sont évalués en imputant la différence entre l'évaluation la plus récente et la valeur de rachat de manière linéaire sur l'échéance résiduelle. Cependant, la Société de Gestion se réserve le droit d'évaluer ces titres à leur valeur actuelle si elle estime qu'ils sont particulièrement exposés aux risques de marché (taux d'intérêt, etc.). Le taux utilisé est celui auquel des titres équivalents sont émis et une marge est imputée pour prendre en compte le risque associé à l'émetteur ;
- Les TCN avec une échéance résiduelle à la date du calcul de la Valeur Liquidative qui excède trois mois sont évalués à leur valeur actuelle. Le taux utilisé est celui auquel des titres équivalents sont émis et une marge est imputée pour prendre en compte le risque associé à l'émetteur.

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés sont évalués au cours de clôture de la veille du calcul de la Valeur Liquidative.

Les options négociées sur les marchés organisés sont évaluées à leur cours enregistré la veille du calcul de la Valeur Liquidative. Les dérivés de gré à gré sont évalués au prix coté par la contrepartie. La Société de Gestion surveille ces prix de manière indépendante.

Les dépôts bancaires sont évalués à leur valeur nominale plus les intérêts courus.

Les bons de souscription, bons à court et moyen terme, billets à ordre et obligations hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur boursière la plus probable.

Les achats et cessions temporaires de titres sont évalués au prix du marché.

Les actions et parts dans des organismes de placement collectif français sont évaluées à la dernière Valeur Liquidative connue à la date à laquelle la Valeur Liquidative du Fonds est calculée.

Les actions et parts dans des fonds d'investissement étrangers sont évalués à la dernière Valeur Liquidative connue ou à la dernière Valeur Liquidative connue à la date à laquelle la Valeur Liquidative du Fonds est calculée. S'il est impossible d'obtenir ladite Valeur Liquidative, la Société de Gestion peut utiliser une valeur estimative fournie par la Société de Gestion du fonds sous-jacent ou par son dépositaire quand cette valeur estimative semble être plus proche de la valeur de marché réelle des actions ou parts du fonds sous-jacent.

Les instruments financiers négociés sur un marché règlementé et pour lesquels aucun prix n'a été coté ou dont le prix a été corrigé, sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur boursière la plus probable.

Les taux de change utilisés pour évaluer les instruments financiers libellés dans une devise autre que la devise de base du Fonds sont ceux publiés à la clôture de WM/Reuters le jour de la Valeur Liquidative du Fonds.

Prise en compte des frais de négociation

Les frais de négociations sont enregistrés séparément des transactions.

Prise en compte du revenu provenant des titres à revenu fixe

Non applicable.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Instruments financiers reçus en garantie

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais comprennent tous les frais facturés directement au Fonds, exception faite des frais de transaction. Les frais de transaction comprennent les coûts d'intermédiation (par ex. frais de courtage, impôts de bourse) et tous les frais de transaction qui peuvent être facturés par le dépositaire ou la Société de Gestion, par exemple.

Les frais d'exploitation et de gestion peuvent également comprendre :

- Les primes de rendement payées à la Société de Gestion quand le Fonds dépasse ses objectifs. Ils sont par conséquent facturés au Fonds ;
- Les frais de transaction facturés au Fonds ;
- Un pourcentage des recettes résultant des transactions temporaires de titres.

Pour plus d'informations concernant les frais que le Fonds paie réellement, voir la section Données Statistiques (IX) dans la section Note Détaillée du prospectus intégral.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème (TTC)
Frais de gestion, taxes comprises	Valeur nominale du Fonds (VLI x Nombre de Parts)	0,20%
Frais d'exploitation, taxes comprises (ceci comprend l'intégralité des frais/dépenses qui ne sont pas compris(es) dans les frais de Gestion (i.e. par le Commissaire aux comptes, Dépositaire, l'administrateur, le distributeur, l'avocat, etc.).	Valeur nominale du Fonds (VLI x Nombre de Parts)	0,05% plus 22 000 €p.a.
Commission de performance	Valeur liquidative de la Catégorie EUR	N/A
Prestataires de services percevant des frais de transaction : Société de Gestion (le cas échéant), dépositaire et autres prestataires de services.	Frais pour chaque transaction	N/A

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité du Fonds est l'EURO.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Les plus-values et le revenu peuvent être distribués une ou plusieurs fois par an à la discrétion de la Société de Gestion.

Le revenu capitalisé est enregistré en utilisant la méthode des coupons reçus.

La distribution peut affecter tout ou partie du montant distribuable, généré par les produits (coupons, dividende ou tous les autres produits distribuables) et/ou la plus-value nette de l'exercice fiscal actuel et/ou des exercices fiscaux précédents conformément au Code monétaire et financier. L'appréciation nette réalisée non distribuée provenant de l'exercice fiscal précédent peut être intégralement ou partiellement capitalisée et/ou reportée sur les exercices fiscaux suivants. Dans le cas d'une distribution des montants distribuables, la Société de Gestion effectuera la distribution après la fin de l'exercice fiscal. Cependant, la Société de Gestion peut décider de distribuer un ou plusieurs montant(s) provisoire(s) tout au long de l'exercice fiscal.



2 évolution actif net

Devise	31.08.2020	30.08.2019
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	31 340 476,80	28 062 790,03
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	428 613,42	739 137,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 689 629,22	-4 800 054,50
Plus-values réalisées sur contrats financiers	511 881,02	761 362,87
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-5 944 871,19	-12 345 476,63
Frais de transaction	-	-0,01
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-852 249,14	7 945 680,27
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-620 363,04	231 886,10
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	231 886,10	-7 713 794,17
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	6 311 243,22	7 816 057,95
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-167 400,00	-6 478 643,22
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 478 643,22	-14 294 701,17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-216 308,38
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-1 363 528,05
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 098 432,86	4 740 815,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	32 203 897,77	31 340 476,80

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	30 631 866,96	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	27 000 000,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	30 631 866,96	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 297 946,61
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	30 631 866,96	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 297 946,61	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		506 250,00
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons à recevoir		506 250,00
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		64 765,80
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		64 765,80
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,35
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-167 400,00

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.08.2020	30.08.2019
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 098 432,86	4 740 815,99
Total	4 098 432,86	4 740 815,99
Affectation		
Distribution	999 444,65	-
Report à nouveau de l'exercice	3 098 988,21	-
Capitalisation	-	4 740 815,99
Total	4 098 432,86	4 740 815,99
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	356 944,517	-
Distribution unitaire	2,80	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.08.2020	30.08.2019
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 694 004,66	-15 645 031,04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8 694 004,66	-15 645 031,04
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 694 004,66	-15 645 031,04
Total	-8 694 004,66	-15 645 031,04
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018	31.08.2016	31.08.2015
Actif net	32 203 897,77	31 340 476,80	28 062 790,03	28 056 243,58	20 143 976,57
Nombre de parts en circulation	356 944,517	356 944,517	356 944,517	305 306,561	200 101,5
Valeur liquidative	90,221	87,802	78,619	91,895	100,668
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	0,606	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	2,80	-	3,82	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	- 24,35	-30,	4,75	3,34	-20,44

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 31 juillet 2014.

4 inventaire au 31.08.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
IT0005001547	REPUBLIC OF ITALY 3.75% 01/09/2024	MGARAN	215 000,00	243 920,42	EUR	0,76
IT0005001547	REPUBLIC OF ITALY 3.75% 01/09/2024	PROPRE	26 785 000,00	30 387 946,54	EUR	94,36
Total Obligation				30 631 866,96		95,12
Total Valeurs mobilières				30 631 866,96		95,12
Swap de Performance						
SWAP03869873	72993636	PROPRE	27 000 000,00	-167 400,00	EUR	-0,52
Total Swap de Performance				-167 400,00		-0,52
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 297 946,61	1 297 946,61	EUR	4,03
Total BANQUE OU ATTENTE				1 297 946,61		4,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	-12 833,31	-12 833,31	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-41 546,00	-41 546,00	EUR	-0,13
	PRREMUNINTER	PROPRE	-10 386,49	-10 386,49	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-64 765,80		-0,20
Total Liquidités				1 233 180,81		3,83
Dossiers						
ADI REME: Mise Depot de Collateral (Doss.)						
MDC-00242739	PDC LYXOIT0005001547	MGAR1	243 976,02	0,00	EUR	0,00
Total ADI REME: Mise Depot de Collateral (Doss.)				0,00		0,00
Total Dossiers				0,00		0,00
Coupons						
Obligation						
IT0005001547	ITALY 3.75% 09/24	ACHLIG	27 000,00	506 250,00	EUR	1,57
Total Obligation				506 250,00		1,57
Total Coupons				506 250,00		1,57
Total LYXOR BTP ENHANCED COUPON I				32 203 897,77		100,00